

Extrait des délibérations

au Conseil départemental

N° CD-2024-2-6-1

Séance du jeudi 20 juin 2024

CONTRAT TRIENNAL STRASBOURG CAPITALE EUROPÉENNE 2024-2026

Présidence de : M. BIERRY Frédéric

PRESENTS :

ADRIAN Daniel, BEHA Nicole, BELTZUNG Maxime, BEY Françoise, BIHL Pierre, BUFFA Jean-Claude, CLAUSS Robin, DA SILVA ADRIANO Valérie, DEBES Vincent, DIETRICH Martine, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, DREXLER Sabine, DREYFUS Elisabeth, ELMLINGER Carole, ERBS André, ESCHLIMANN Michèle, FREMONT Damien, GRAEF-ECKERT Catherine, GREIGERT Catherine, HECTOR-BUTZ Isabelle, HEINTZ Paul, HELDERLE Emilie, HOERLE Jean-Louis, HOULNE Monique, ISSELE Christelle, JANDER Nicolas, JEANPERT Chantal, KALTENBACH Nathalie, KAMMERER Joseph, KLEITZ Francis, KOBRYN Florian, KRIEGER Laurent, LARONZE Fleur, LEHMANN Marie-Paule, LORENTZ Michel, LUTENBACHER Annick, MARAJO-GUTHMULLER Nathalie, MARTIN Monique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MEYER Philippe, MILLION Lara, MULLER-BRONN Laurence, PAGLIARULO Karine, PFEIFFER Pascale, QUINTALLET Ludivine, REYMANN Anne, SCHILDKNECHT Jean-Luc, SCHMIDIGER Pascale, SCHULTZ Denis, SENE Marc, STRAUMANN Eric, SUBLON Yves, VALLAT Marie-France, VETTER Jean-Philippe, VOGT Pierre, WOLF Etienne, WOLFHUGEL Christiane, ZAEGEL Sébastien

EXCUSES AVEC PROCURATION :

COUCHOT Alain donne procuration à PAGLIARULO Karine
DELATTRE Cécile donne procuration à DEBES Vincent
HAGENBACH Vincent donne procuration à SCHILDKNECHT Jean-Luc
HEMEDINGER Yves donne procuration à DIETRICH Martine
KLINKERT Brigitte donne procuration à MATT Nicolas
KOCHERT Stéphanie donne procuration à HEINTZ Paul
MULLER Lucien donne procuration à MARTIN Monique
OEHLER Serge donne procuration à BEY Françoise
RAPP Catherine donne procuration à BELTZUNG Maxime
SCHELLENBERGER Raphaël donne procuration à LUTENBACHER Annick
SITZENSTUHL Charles donne procuration à GREIGERT Catherine
VOGT Victor donne procuration à CLAUSS Robin
ZELLER Fabienne donne procuration à MILLION Lara
ZELLER Thomas donne procuration à SCHMIDIGER Pascale

EXCUSES :

BOHN Patricia, JENN Fatima, MUNCK Marc

ABSENTS :

FUCHS Bruno, TENENBAUM Anne

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil départemental,
- VU l'article L 5217-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif au Contrat triennal « Strasbourg capitale européenne »,
- VU le règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU l'avis de la Commission Patrimoine et rayonnement alsacien du 30 mai 2024,
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve le Contrat triennal Strasbourg capitale européenne 2024-2026, joint en annexe 1 à la présente délibération, ayant pour objet de renforcer le rayonnement européen de Strasbourg et de conforter son attractivité en valorisant la dimension transfrontalière du territoire ;
- Prend un engagement financier à hauteur de 22,433 M€ au titre du Contrat triennal Strasbourg capitale européenne 2024-2026 dont le montant total s'élève à 296,019 M€ ;
- Prend acte de la signature du Contrat triennal Strasbourg capitale européenne 2024-2026 le 26 avril 2024 à Strasbourg par le Président de la Collectivité européenne d'Alsace avec les autres parties signataires, en présence du Président de la République et de la Présidente du Parlement européen, étant précisé que cette signature est intervenue sous réserve des délibérations d'approbation des collectivités co-contractantes ;

- Prend acte du cahier des charges relatif aux fonds de soutien Culture, Démocratie, Recherche et Innovation, et Agora, joint en annexe 2 à la présente délibération, reconduits dans le cadre de ce nouveau contrat.

Adopté à l'unanimité

0 voix contre

1 abstention

LORENTZ Michel

3 non-participation au vote

Cécile DELATTRE et Vincent DEBES, Vice-Présidents de l'Eurométropole de Strasbourg

Nicolas MATT, Vice-Président au sein de l'Université de Strasbourg